Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215601642-20260928-26_905-DE

Ploeren
KÉR PLOVEREN - MORBIHAN SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 28/09/2026

Nombre de conseillers en exercice 29
Nombre de conseillers présents..... 27
Nombre de votants..... 27

Le conseil municipal s'est réuni le vingt-huit septembre deux mil vingt-six à dix-neuf heures à la salle de la mairie, sous la présidence de Pascal LE BOUËDEC, Maire, suivant convocation du vingt-et-un septembre deux mil vingt-six.

Présents :
Pascal LE BOUËDEC, Maire.
Christine LE GOUËF, Jean-Louis BERTHOU, Chantal VÉDRUNES, Philippe CORDON, Marie-Christine GUILLET, Bruno L'HER, adjoints au Maire.
Patrick ROLLAND, Patricia SOUHARD, Pierrick MARTIN, Nathalie THOMAS, Philippe ARMAND, Nelly BELLEC, Cindy JACQUET, Claude CADIO, Christiane RIBES, Christophe BESCOND, Caroline BERNE, Serge KERN, Gaël LERAY, Michaël MALLE, Émilie PETIT, Pierre-Nicolas GOUGEON, Catherine HUITRIC-GUILLEMOT, Alexandre GUILLEMOT, Karine NICO, Eric LORGEOUX conseillers municipaux.

Absents :
Catherine HERBIN - WAREMBOURG
Marc PISIGO

Secrétaire de séance :
Alexandre GUILLEMOT

N°	Intitulé de la délibération	Rapporteur
26/905	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA COMMUNE DE LE PORGE À LA SUITE DES INCENDIES - CONFIRMATION DU VERSEMENT	Philippe CORDON

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le budget communal de l'exercice 2026 ;

CONSIDÉRANT les incendies ayant affecté la commune de Le Porge et les conséquences de ces événements pour la collectivité et ses habitants ;

CONSIDÉRANT que la commune de Ploeren a souhaité manifester sa solidarité à l'égard de la commune de Le Porge en lui apportant une aide financière exceptionnelle ;

CONSIDÉRANT qu'en raison de l'urgence, le versement de cette aide a été effectué préalablement à l'adoption de la présente délibération, conformément aux modalités indiquées par les services de la Direction générale des finances publiques ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal de confirmer l'attribution de cette subvention exceptionnelle et de prendre acte de son versement ;

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215601642-20260928-26_905-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE CONFIRMER** l'attribution à la commune de Le Porge (Gironde) d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € (cinq cents euros), en soutien à cette collectivité à la suite des incendies ayant affecté son territoire.
- **DE PRENDRE ACTE** du versement de cette subvention, effectué préalablement à l'adoption de la présente délibération en raison de l'urgence.
- **DE DIRE** que cette dépense est imputée au budget communal de l'exercice 2026, au compte 657348 – Autres communes.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,
Pascal LE BOUËDEC

